



GHANA

Table des matières

Pourquoi intervenir au Ghana ? 2

 Le fonds de solidarité de l’Afrique post-COVID 2

 Actualité..... 2

 Domaines d’intervention par rapport aux défis identifiés..... 2

 Partenaires identifiés..... 2

 Collectivités ciblées..... 2

Éléments clés..... 3

Point géographique 3

Point historique 3

Le territoire 3

Les différentes formes de pouvoir 3

 Le pouvoir central 4

 Le pouvoir décentralisé 4

 Point politique 5

Sur le chemin de la décentralisation 5

 La loi sur les gouvernements locaux de 1993 5

 Les associations de gouvernements locaux..... 6

 Les outils de financement..... 6

La coopération décentralisée 6

Les relations internationales 6

Informations pratiques..... 6

 Se rendre au Ghana 6

 Séjourner au Ghana 7

 Contacts..... 7

Pourquoi intervenir au Ghana ?

Le fonds de solidarité de l'Afrique post-COVID

Soucieux des difficultés que leurs partenaires africains confrontaient lors de l'arrivée de la crise sanitaire sur le continent, les collectivités territoriales françaises ont manifesté leur souhait d'exprimer leur solidarité à travers un fonds de solidarité. Ouvert depuis le mois de mars 2020, le fonds servira à la construction d'une meilleure résilience post-crise.

Actualité

Le 20 septembre 2020, le président ghanéen fait connaître sa vision de la gestion de la pandémie à court terme : les restrictions resteront en vigueur et ce pour un minimum de trois mois. Parmi ces mesures figurent port du masque, fermeture des frontières et interdiction de fréquenter des lieux publics à l'image des plages ou encore de cinémas. Cette contraction économique, effective depuis mars 2020, compromet la stabilité salariale de plus de 40% de la population active.

Domaines d'intervention par rapport aux défis identifiés

- **Santé** : manque d'équipement dans les centres de santé
- **Sanitaire** : manque de produits de protection individuelle (masques, gels)
- **Sociétal** : manque de sensibilisation en ce qui concerne la maladie, entraînant une grave stigmatisation de personnes infectées

Partenaires identifiés

- **Ambassade de France au Ghana**, personne de contact : Marion CHAPON, attachée de coopération : marion.chapon@diplomatie.gouv
- **VNG (association des municipalités néerlandaises)**, personne de contact : Daan STELDER, chef de projet : daan.stelder@vng.nl

Collectivités ciblées



La ville de Kumasi est la deuxième ville du pays. Le maire est connu de l'ambassade et un centre de l'Alliance Française y est implanté. Grâce à son partenaire néerlandais VNG, CUF a trois contacts sur place qui seront capables de faciliter le suivi d'éventuelles activités.

La ville est active en termes de coopération, notamment universitaire. L'université de Kumasi est la deuxième plus grande du pays et est connue pour son prestige, reconnu à l'échelle internationale). Les besoins à Kumasi sont multiples. Un cluster de la pandémie y a été déclaré et les quartiers informels y sont nombreux.

L'assemblée métropolitaine d'Accra détient de budgets plus conséquents que d'autres collectivités, or il existe plusieurs quartiers informels qui ne disposent pas d'infrastructures, d'équipements.

La ville de Tamale est la troisième ville du pays. Une forte croissance démographique (taux annuel de 3.5%) ainsi qu'un étalement urbain considérable (taux annuel de 4.4% entre 2001 et 2014) y ont été constatées. De nombreux défis en matière de services et d'équipements de base (réseaux d'eau, d'assainissement, établissements de santé, écoles, équipements sportifs, etc.) ont été identifiés. Ces derniers sont exacerbés par la pandémie.

Éléments clés

Population	29.77 millions	Superficie	238 535 km ²
Indépendance	1957	Capitale	Accra
Langues officielles	Anglais	Monnaie	Cedi (GHS) 1 EUR = 6,77 GHS
Forme d'Etat	République constitutionnelle		

Point géographique

Limitrophe au Burkina Faso au nord, la Côte d'Ivoire à l'ouest et le Togo à l'est et sur le golfe de Guinée, le Ghana se situe en Afrique de l'Ouest. **À des fins administratives, le pays est divisé en 10 régions dirigées par des présidents régionaux désignés par le président.**

Point historique

En dépit d'une population et d'un territoire relativement petit, le pays compte parmi les plus importants de l'Afrique subsaharienne. Premier pays de l'Afrique subsaharienne à avoir gagné son indépendance, le Ghana est un pays aux ressources riches. Ses ressources (2^e producteur d'or du continent, 2^e producteur de cacao du monde) jouent un rôle prépondérant dans l'hégémonie du pays.

Le territoire

Le Ghana est divisé en dix régions administratives, chacune dirigée par un ministre régional désigné par le président. Les dix régions administratives sont : **Greater Accra, Ashanti, Brong Ahafo, Central, Eastern, Northern, Upper East, Upper West, Volta et Upper West**. Les ministres sont à la tête **d'assemblées métropolitaines, municipales ou de districts**. Sous la tutelle de ces assemblées, d'autres structures existent tels que des conseils ou des comités par zones, quartiers, districts. Ces structures ne détiennent aucun pouvoir de notation ou législatif, toutefois les assemblées métropolitaines, municipales et de districts peuvent leur déléguer des activités. Plusieurs compétences sont partagées entre le gouvernement national et les assemblées. Dans le domaine de l'éducation par exemple, l'accès à l'éducation de base est assuré par les assemblées, toutefois la compétence de l'éducation et des programmes éducatifs en leurs globalités revient au gouvernement national.

Les différentes formes de pouvoir

République constitutionnelle depuis 1957, le gouvernement ghanéen est divisé entre deux sphères : national et local, représenté par les assemblées. La Constitution actuellement en vigueur date de 1996 et est écrite en fonction de la **loi de 1993 sur le gouvernement local**, qui accentue l'importance de la décentralisation des pouvoirs.

Le pouvoir central

- Le président exécutif est à la fois chef de l'État et du gouvernement, élu directement pour un maximum de 2 mandats de quatre ans par suffrage universel, avec un minimum de 50 % des voix. Le président actuel, Nana Akufo-Addo, nomme tous les chefs des assemblées de districts, 1/3 des membres de l'assemblée, 2/3 restants étant élus par les citoyens.
- Le parlement est monocaméral et compte 275 députés, élus par suffrage universel direct.
- Le conseil des ministres/ d'Etat, connu comme « *cabinet* », a une fonction délibérative et consultative. Les 20 à 25 membres y sont nommés par le président et ce pour un mandat de 4 ans. Il conseille le Président dans l'exercice de ses fonctions.

Le pouvoir décentralisé

- Les assemblées : la constitution de 1992 prévoit des assemblées, auxquelles s'ajoutent des membres nommés par le gouvernement et un chef exécutif de district nommé. Il s'agit là du processus de décentralisation. **Les assemblées sont les plus hautes unités de gouvernement local. Toutefois, les membres des gouvernements de district et locaux ne doivent pas être affiliés à un parti politique.**

COLLECTIVITES TERRITORIALES / ASSEMBLEES	CHEF POLITICO-ADMINISTRATIF « <i>district chief executive (DCE)</i> »	CRITERES
METROPOLITAIN	Metropolitan Chief Executive (6)	Communes dont la population est supérieure à 250 000 habitants
MUNICIPAL	Municipal Chief Executive (78)	Communes dont la population est supérieure à 95 000 habitants
DISTRICT	District Chief Executive (176)	Communes dont la population est supérieure à 75 000 habitants

COMPOSITION DES ASSEMBLEES :

- Chef politico-administratif (DCE district chief executive) :
Fonctions : **agir comme préfet, chef exécutif et administratif**
Il a un mandat de 4 ans et ne peut se représenter plus de 2 fois. Il est nommé par le président et doit être « approuvé » par deux tiers de l'assemblée.
- Membres : **70% sont élus au suffrage universel direct, 30% sont désignés par le président.** Chaque membre doit intégrer un sous-comité (cf. plus bas). La présence féminine est moindre, or elle accroît depuis 1994 (de 2.9% à 6.7% en 2010).

FONCTIONS DES ASSEMBLEES :

- Servir d'intermédiaire entre les populations locales et le gouvernement national
- Collecter les recettes locales : tarifs, redevances, loyers, amendes, licences, investissements, revenus des activités commerciales, prêts (avec l'approbation du ministre des finances)
- Etablir des plans de développement à moyen terme, un plan de travail et des programmes annuels et y intégrer les ODD.

Autres représentations de la décentralisation :

- Chieftancy

Le fonctionnement de la chefferie et son alignement avec le gouvernement central date de l'époque coloniale britannique. Depuis l'indépendance, la chefferie a perdu de son importance et existe uniquement à des fins rituelles et des croyances spirituelles.

- Ministère de gouvernement local et de développement rural (MLGRD)

Les assemblées doivent toujours composer en présence du MLGRD. Chargé de rendre compte de l'état des assemblées, le MLGRD a la compétence de fermer momentanément les assemblées s'ils y relèvent des irrégularités financières.

Fonctions :

- Veiller au respect de la politique de gouvernement national à l'échelle locale
- Evaluer l'efficacité de la procédure de la décentralisation par les assemblées
- Conseiller le gouvernement en ce qui concerne les enjeux d'assemblées
- Promouvoir et administrer les institutions de « *local government training* »
- Agir en tant que conseiller auprès des assemblées et approuver leurs règlements

- Regional coordinating councils (RCC)

Composition :

- Présidés par des ministres régionaux
- Composé de représentants d'assemblées

Fonctions :

- Assurer une coordination efficace des activités de développement dans les régions
- Formuler les plans de développement de district
- Approuver des règlements de construction
- Délivrer des permis de construire et approuver des permis de développement

Point politique

Les présidentielles se joueront pour la troisième fois entre **Nana Akufo-Addo** (NPP, nouveau parti patriotique) et **John Dramani Mahama** (NDC, congrès national démocratique). De 2012-2016, Mahama était président et depuis 2017, Akufo-Addo prend sa place. Les prochaines élections auront lieu en décembre 2020. Selon les sondages effectués pendant le COVID-19, plus de 80% de la population prévoit de voter cette année.

Organisées tous les 4 ans (2015, 2019), **les élections d'assemblées** se font par bulletin secret. Les candidats doivent être indépendants de tout parti politique. Pour obtenir le droit d'être élu, il suffit d'être citoyen du Ghana, âgé de 18 ans, résident du district et acquitté d'impôts et de taxes.

Sur le chemin de la décentralisation

Depuis le début des années 1980, le Ghana est engagé dans un processus de décentralisation. Son origine remonte à la crise économique qui est née d'approches top-down, qui était inappropriées au développement. Il est envisagé de renforcer le processus de décentralisation grâce au projet d'élection au suffrage universel des chefs de Districts Métropolitains, Municipaux et de Districts. Mesure phare du programme du Président Nana Akufo-Addo, élu en 2016, celle-ci devait faire l'objet d'un referendum, initialement prévu en décembre 2019 mais pour le moment remis à une date sine die.

La loi sur les gouvernements locaux de 1993

Le pays encourage une approche ascendante par laquelle la planification du développement est initiée au niveau de la communauté et harmonisée au niveau du district et du pays.

- Tout citoyen peut soumettre une note à son assemblée et peut participer à leurs réunions
- L'électorat peut demander à révoquer au mandat de leurs représentants
- Les membres de l'assemblée sont tenus de consulter l'électorat au sujet de questions à débattre en assemblée afin de rassembler leurs points de vue, opinions et propositions.

Les associations de gouvernements locaux

L'Association nationale des autorités locales au Ghana (NALAG) est l'association des gouvernements locaux. L'adhésion est volontaire, mais toutes les assemblées de district ont choisi d'en être membres.

Les outils de financement

- **Fonds commun des assemblées de district (DACF)** : Il s'agit de 10% des recettes du gouvernement national, il est versé en quatre fois aux assemblées afin de soutenir des activités de développement. La répartition du DACF est réalisé en fonction de besoins répertoriés chaque année sous forme de rapport. 10% du DACF n'est pas distribué et est réservé aux états d'urgences.
- **Prêts** : Les gouvernements locaux peuvent solliciter des prêts si le ministère de finances l'approuve.

La coopération décentralisée

Le premier programme de coopération décentralisée au Ghana remonte à 1994. Il était sur deux ans et avait un plafond de financement. Le parti unique, qui occupa le devant de la scène politique de 1981 à 1992, manifestait une hostilité ouverte à l'égard des formes occidentales de la démocratie qui, affirmait-il, avaient échoué au Ghana¹.

- **Accra** : villes jumelées aux Etats-Unis (Akron, Cheyenne, Chicago) en Afrique du Sud (Cape Town)
- **Tamale** : villes jumelées au Niger (commune II), aux Etats-Unis (Louisville)
- **Tema** : Greenwich (Royaume-Uni)

Les relations internationales

- ACP
- Union africaine
- Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest
- Mouvement des pays non alignés
- Organisation internationale de la Francophonie
- Nations unies
- Organisation mondiale du commerce

Informations pratiques

Se rendre au Ghana

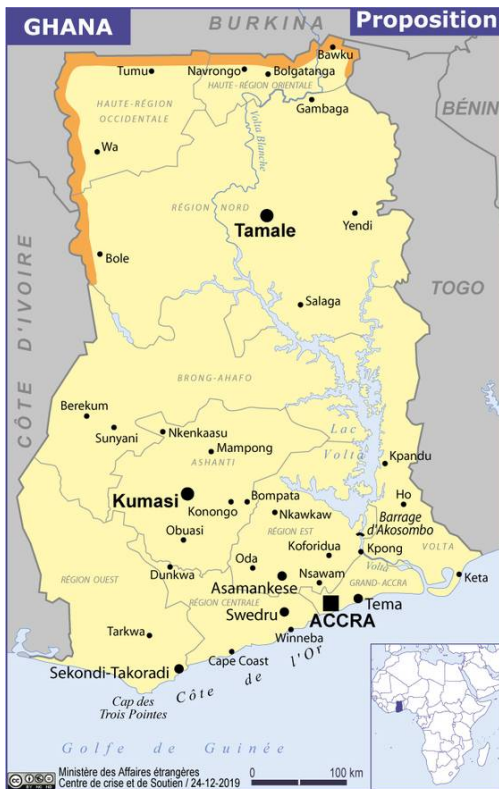
Démarches administratives

- Les ressortissants français nécessitent un **visa** délivré par l'ambassade du Ghana en France en amont du départ. Le visa ne peut pas être délivré à l'arrivée au Ghana.
- La durée du séjour est de 60 jours dans un premier temps, hors il peut être prolongé jusqu'à un maximum de 3 mois.

Prévisions médicales

¹ The Search for True Democracy in Ghana, Accra, Information Services Department, s.d. (probablement 1985)

- Il est vivement conseillé de vous procurer d'un **contrat d'assistance ou d'une assurance** avant de partir, les prestations locales étant de qualité moyenne.
- **Vaccinations** : fièvre jaune, DTP.



Séjourner au Ghana

Enjeu sécuritaire

En dépit de l'absence de violences au Ghana, il faut tenir compte de l'instabilité sécuritaire présente chez ses voisins (Burkina Faso, Bénin). Ainsi, faites attention plus particulièrement au nord du pays, frontalier avec le Burkina.

Contacts

Ambassade de France au Ghana

4th Circular Road Cantonments, Accra

Tel : +233 30 221 45 50

Numéro d'urgence uniquement en dehors des heures ouvrables :

+233 540 122 005

Courriel : info@ambafrance-gh.org